

TRAIT D'UNION

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

BONNIEUX
LACOSTE
MENERBES
3 villages
perchés

EMPLOI :
ADIEU
LES ARGILES,
BONJOUR
PERREAL !

NOTRE DOSSIER :
ENVIRONNEMENT

CONCOURS
PHOTO :
L'HIVER

DÉCRYPTAGE
le budget
de la CCPAL
+ CFE :
Explications

SOMMAIRE

actu

Perréal : des emplois à la clé p4

Plus efficaces ensemble - Pôle emploi, p6

Cheminements hors des sentiers battus - forêt des cèdres p6

Prenez note - assainissement p6

Ciel, l'eau est devenue fluo ! p 6

Le Luberon vivra ou mourra par vous ! 1^{res} Assises du tourisme, p7

Une *Boîte à malice* toute neuve, p7

Pourquoi le point de vente de la SNCF vient-il de fermer ses portes ? p7

Le budget de la CCPAL au service du territoire, p8

La CFE : explications, p10



dossier ENVIRONNEMENT



Une économie verte pour un développement durable

Interview de Marie-Christine Kadler, p11

Sirtom en collecte, p15

Trier Oui ! Où ? Quand ? Quoi ? Comment ? p16

Partageons l'énergie, p 16

Un peu d'AERE ! p 17



territoire

Trois villages perchés

Bonnieux, p 18

Lacoste, p19

Ménerbes, p20



agenda

Cinéma, conférences

concerts, expositions... p 21



vos photos

Concours de photos sur le thème de l'hiver, p23

Communauté de communes Pays d'Apt Luberon - directeur de la publication : Gilles Ripert - directeur de la rédaction : Gérard Baume

Avenue Frédéric Mistral - 84400 Apt - Tél : 04 90 04 4970 - mail : trait-dunion@paysapt-luberon.fr - site : www.paysapt-luberon.fr

Conception graphique, secrétariat de rédaction, rédaction : Annie Carpentier - rédaction, photos : Muriel Rodriguez - photos pages territoires : Sophie Gunther

L'IMPRIM, 15 Rue Cely, 84400 APT - Janvier 2015



Chers concitoyens,

Déjà le numéro deux de notre magazine, *Trait d'union* !

Fin novembre, je me suis rendu, comme chaque année, au Congrès des maires et des présidents de communauté de communes. Comme vous pouvez l'imaginer, les nouvelles ne sont pas réjouissantes : restrictions budgétaires à tous les niveaux, volonté de l'État de se « débarrasser » d'un maximum de services. Ainsi, dès juillet 2015, nous récupérerons à la CCPAL l'instruction

des permis de construire assurée jusqu'à cette date par les services de la préfecture.

Les petites communes subissent une très forte incitation à se regrouper et les communautés de communes à fusionner à nouveau avec les intercommunalités voisines.

J'ai indiqué à Monsieur le préfet du Vaucluse que la Communauté de communes du Pays d'Apt Luberon avait suffisamment de travail pour assumer la fusion actuelle Pays d'Apt et Pont Julien. Personnellement, je refuserai toute autre fusion pendant mon mandat et je m'y engage !

*Le champ d'application
du développement durable et
des énergies renouvelables
est très vaste*

Vous découvrirez dans ce numéro de *Trait d'Union* un dossier sur le développement durable et les nouvelles énergies. C'est un domaine où nous avons accumulé beaucoup de retard. C'est pourquoi une vice-présidente est désormais en charge de cette délégation. Le champ d'application du développement durable et des énergies renouvelables est très vaste.

Ainsi la nouvelle zone d'activités de Perréal doit être orientée vers des entreprises développant de nouvelles technologies qui respectent les nouvelles normes thermiques et phoniques pour leurs bâtiments; il importe aussi que leurs activités soient novatrices en termes de production et de consommation d'énergie et bien sûr en terme de pollution.

Soyez assurés que tous les élus de la CCPAL œuvrent à mes côtés à votre bien-être et que le développement durable et les énergies renouvelables y contribueront.

Je vous souhaite à toutes et à tous une très bonne année 2015.

A bientôt.

Gilles Ripert
Président

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Perréal : des emplois à la clé

Depuis 2008, les élus de l'ex-CCPA travaillaient à la création d'une zone d'activités destinée à devenir le pôle emblématique économique du pays d'Apt. Elle est en cours d'achèvement. Initialement dénommée *Zone des Argiles* elle a été rebaptisée *Zone de Perréal*, en référence à l'oppidum gaulois qui coiffe la colline du même nom. Au printemps prochain 39 lots seront prêts à être commercialisés. Retour sur plusieurs années de travail et témoignage de Philippe Lebas vice-président au développement économique.

Un projet respectueux de l'environnement

Le projet est ancien. L'étude entreprise en 2008 dans le cadre de la stratégie de développement économique réalisée en lien avec le Conseil Général a souligné l'absence de foncier disponible à destination des activités économiques de type artisanal, semi industriel et tertiaire en pays d'Apt. Dans ce contexte, comment favoriser l'extension des entreprises présentes sur le territoire et permettre l'accueil de nouveaux investisseurs. C'est là, le cœur de métier des communautés de communes. D'où la volonté de proposer du foncier et de créer une zone. Une superficie de 10 ha correspondant aux besoins a été choisie sur le territoire de la CCPAL, en continuité du tissu urbain dans le prolongement de l'actuelle ZI des Bourguignons. Dans un premier temps, le projet avait été

envisagé sur la commune de Villars, mais pour des raisons liées à un risque d'inondation du site, le choix s'est finalement porté sur ce territoire de la commune d'Apt dont l'ex-CCPA avait la maîtrise foncière.

Suite à la recommandation du Parc naturel du Luberon, la mise en place d'un corridor écologique a été également prévue pour garantir une liaison entre les terres agricoles et le plan d'eau d'Apt. Toutes les mesures concernant la circulation de la faune, l'environnement et le respect des terres agricoles n'ont donc pas été négligés ; ce projet s'inscrit bien évidemment dans une optique de développement durable

La tulipe sauvage

La zone de Perréal comprend dans son périmètre une espèce protégée au niveau national : la tulipe sauvage (*tulipa sylvestris* pour les botanistes éclairés) présente en masse sur plus d'un demi-hectare. Protégée au niveau national par un arrêté du ministère de l'Environnement du 31 août 1995. Elle est messicole (plante annuelle à germination préférentiellement hivernale habitant dans les moissons) comme les coquelicots ou les bleuets. En situation précaire, elle fait l'objet d'un plan national d'actions en faveur de cette catégorie de végétaux. Ces tulipes sauvages sont abondantes dans ce secteur. Le Parc du Luberon en a informé la direction générale de l'Environnement qui a de-



Tulipe sauvage © PNR Luberon

mandé que soit réservé un espace pour la conservation de cette fleur fragile et menacée. Le projet actuel tient compte de cette injonction et, outre l'abandon partiel du terrain, il met en œuvre un plan de gestion du site et de son suivi pendant 20 ans. La CCPAL s'est engagée à décom-

pacter le sol et à opérer une remise en culture extensive de céréales, avec semis de la variété *Blé meunier d'Apt*, qui bénéficie d'un label *produit du Parc naturel régional du Luberon*. In fine, le blé meunier d'Apt et la tulipe sauvage pourront jouer le rôle d'espèces emblématiques du bassin d'Apt et devenir porteurs d'une image positive pour la Communauté de Communes.

39 lots à commercialiser

Les travaux ont véritablement démarré en avril 2014, dès l'élection du nouveau conseil communautaire et après avoir obtenu les autorisations nécessaires au projet (permis d'aménager, dossier loi sur l'eau, demande de dérogation à l'article L 411-2 du code de l'environnement pour la destruction d'une espèce protégée).

L'aménagement de cette zone permettra d'accueillir des entreprises nouvelles qui participeront au développement économique de notre territoire. 39 lots sont viabilisés (eau potable, assainissement, gaz, eau brute, très haut débit)



avec création d'une voie de desserte, d'une piste cyclable ainsi que des équipements publics nécessaires au fonctionnement de la zone. Une voie d'accès à ce secteur depuis la RD 101 sera également aménagée.

Toujours dans une optique de développement durable, il est prévu d'encourager les entreprises à dimensionner les toits des futurs bâtiments pour pouvoir installer des panneaux photovoltaïques. Ces lots vont être commercialisés, dès la réception de fin des travaux, en avril prochain.

Perréal, une nouvelle dynamique

Pour Philippe Lebas, vice-président au développement économique, la stratégie d'attribution de ces lots est une étape importante. « En effet l'objectif de la CCPAL est la dyna-

misatation du territoire. Il s'agit à la fois d'offrir aux entreprises locales les moyens de se développer et aux entreprises extérieures les moyens de rejoindre le territoire. Nous n'avons pas souhaité thématiser le parc d'activités et par exemple en faire exclusivement un pôle de haute technologie. Nous souhaitons rester réalistes et offrir d'abord aux entreprises existantes les moyens de se développer. Il ne s'agit pas non plus de permettre des déménagements d'entreprises locales dans des locaux neufs et se livrer ainsi à un jeu de chaises musicales. L'objectif est bien le développement et l'extension. Bien sûr nous ne donnerons pas la priorité aux entreprises dites de logistique qui génèrent un gros trafic de véhicules et créent peu d'emploi. Mais nous ne nous fermons aucune porte et la commission d'attribution

des lots examinera avec soin au cas par cas toutes les demandes.

Une pépinière d'entreprises aura aussi sa place dans le parc d'activités. Nous nous interrogeons sur l'opportunité de création d'une salle blanche stérile destinée à permettre des essais et expérimentations technologiques ou pharmaceutiques. Cette salle pourrait être mutualisée pour répondre aux besoins émergents.

Le montant total de l'opération de la zone Perréal s'élève à 3 889 312 € dont 25% ont été subventionnés. Les lots seront commercialisés à 45 € HT le m² ce qui est très attractif. Ce parc d'activités est un outil indispensable pour dynamiser et développer une économie durable et respectueuse en pays d'Apt. »

Contact : Service développement économique 04 90 04 49 70

Plan réalisé par Quadri Infrastructures posé sur une photo prise par drone (attention perspective modifiée : ceci n'est pas un élément contractuel)



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



**Plus efficaces
ensemble**

Pour faire face à la situation actuelle, Pôle emploi développe ses efforts en complémentarité avec les collectivités territoriales. La convention de partenariat signée par Gilles Ripert, président de la CCPAL, et Pôle emploi vise à favoriser l'accessibilité et à optimiser la délivrance de services auprès des entreprises de l'intercommunalité. 5500 entreprises, essentiellement de très petites entreprises œuvrent sur ce territoire qui couvre 25 communes.

Pour Olivier Laubron, le directeur de l'agence d'Apt : « En mutualisant nos moyens et nos ressources nous pouvons mener des actions concertées de recrutement sous forme de forums ou sous forme d'informations collectives ; des actions de formation en concertation avec les besoins des entreprises soit en groupe, soit directement chez les employeurs. »

TOURISME

Cheminements hors des sentiers battus

La cédraie s'étend aujourd'hui sur environ 250 hectares au sommet du petit Luberon. On y accède depuis Bonnieux en suivant la direction de Lourmarin, par la combe.

Avec plus de 30 000 visiteurs par an, la forêt des cèdres attire les habitués en toute saison et principalement l'été pour des promenades à l'ombre. Outre les richesses écologiques de la flore et de la faune, ce site de découverte touristique permet d'admirer, de magnifiques points de vue sur la plaine d'Apt et le versant sud du Luberon.

Le 7 novembre 2014, Gilles Ripert, président de la communauté de communes Pays d'Apt Luberon, et Jean-Louis Joseph, président du Parc naturel régional du Luberon (PNRL) ont procédé à la pose de la première pierre des *Sentiers de la forêt des cèdres du Petit Luberon*. Ce projet est porté par la CCPAL, avec l'aide du PNRL et des communes



Pose de la première pierre des Sentiers de la forêt des cèdres du Petit Luberon © César Pitoiset

de Bonnieux, Lacoste et Puget-sur-Durance. Il offrira à tous la possibilité de partager la beauté des paysages et le plaisir d'être en forêt, dans un site naturel.

Les nouveaux aménagements permettront l'accessibilité à toutes les formes de handicap, l'information du public, la valorisation d'itinéraires de découverte, la protection des zones sensibles.

Contact : César Pitoiset, chargé de mission à la CCPAL: 04 90 04 49 70

ASSAINISSEMENT



**Prenez
note !**

Le service Assainissement de la CCPAL se réorganise. Dès le 1^{er} janvier 2015, pour tout problème survenant sur les réseaux collectifs d'assainissement, vous pouvez contacter les numéros de téléphone suivants :

Communes d'Apt, Auribeau, Caseneuve, Castellet, Céreste, Gargas, Gignac, Joucas, Lioux, Murs, Rustrel, Saignon, Saint-Martin-de-Castillon, Saint-Pantaléon, Saint-Saturnin-les-Apt, Sivergues, Viens et Villars :

06 76 98 75 77 (CCPAL)

Communes de Bonnieux, Goult, Ménerbes et Roussillon 0 977 401 136 (SDEI)

Commune de Lacoste 04 74 61 02 14 (SOGEDO).

Ciel, l'eau est devenue fluo !

Non, vous ne verrez pas couler de l'eau fluo à votre robinet ! S'assurer de la qualité de l'eau est une des préoccupations majeures en matière d'écologie. Le service assainissement de la CCPAL joue un rôle déterminant en matière de défense des milieux aquatiques et intervient notamment dans la conservation des nappes phréatiques et des captages du Fangas et des Bégudes. Le traçage des eaux est une technique hydrogéologique. Elle mesure l'impact des rejets d'eaux usées et elle suit les résurgences et l'atteinte des nappes phréatiques. Elle permet de révéler d'éventuelles fuites. Le principe consiste à introduire un colorant à un point donné et à suivre la façon dont il se propage. Un exemple concret nous est en donné avec la construction de la station d'épuration de Céreste. Afin de vérifier que les rejets dans l'Encreme ne vont pas pol-

luer le captage des Bégudes, des essais de coloration ont été effectués en septembre durant la saison des basses eaux et ils seront prochainement renouvelés en hautes eaux au mois de mars. Les résultats actuels sont bons. Les rejets n'atteignent pas le Calavon. Ce principe de précaution est indispensable pour obtenir le feu vert de l'agence régionale de la santé. Le colorant employé, la Fluorescéine, est d'une parfaite innocuité. Jaune en poudre, il se transforme en vert fluo au contact de l'eau mais il est détruit à la lumière et ne persiste donc dans l'eau qu'en quantités infinitésimales. Le fluorimètre permet de le mesurer. Le risque de voir couler de l'eau verte fluo à son robinet est de un sur un milliard ... Pourtant chaque opération exige un maximum de précautions : pompiers, gendarmerie et mairies sont avertis.

TOURISME

"Le Luberon vivra ou mourra par vous !"

Cette phrase de Jacques Attali, l'un des conférenciers des Premières assises territoriales du tourisme a résonné comme un avertissement devant les 250 participants réunis à la salle de fêtes d'Apt. Il nous faut maintenant travailler ensemble, collectivité et socio-professionnels pour assurer l'avenir touristique de notre territoire, celui des 25 communes qui composent la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon

Au regard des analyses et diagnostics portés par chacun des intervenants, Jacques ATTALI, Jean VIARD, Yannick BLANC, préfet de Vaucluse, Jean BURTIN, président d'office de tourisme de France, nous avons maintenant matière à mettre en place les grandes lignes d'un projet pluriannuel. Pour voir ce qui va se passer, projetons nous en 2016.

Un travail de qualification

Le travail pour l'obtention de la marque *Qualité Tourisme* est l'occasion pour l'ensemble des acteurs publics et privés de travailler à la mise en place d'une charte territoriale de qualité *Provence Luberon Excellence*. Les hébergeurs, restaurateurs, sites touristiques et prescripteurs et la collectivité se concertent sur ce que doit être la qualité de l'accueil et des prestations proposées aux clients. Cette démarche permet également d'associer les habitants du territoire et d'en faire des prescripteurs, des ambassadeurs. Cette qualification se construit par la mise en place de rencontres et d'ateliers pratiques pour permettre aux partenaires de l'office de tourisme d'être plus lisibles, plus visibles auprès des clients futurs. On parle désormais de gestion de relation client (GRC), de réseaux sociaux, de référencement, d'édifications ciblées, de marketing territorial.

Des outils de promotion

Le nouveau portail internet touristique du territoire se décline en site de séduction, site

de séjour et les bornes i-mobile sont un outil d'accueil que les partenaires de l'office de tourisme intercommunal Provence en Luberon utilisent pour augmenter la durée du séjour et de fait générer de la consommation touristique.

Le travail avec le Parc naturel régional du Luberon a permis la réalisation de mini-guides de randonnées et de balades.

Une meilleure qualité

Les chiffres de l'observatoire local du tourisme montrent que si le nombre de séjours et de nuitées n'ont pas augmenté, la qualité des prestations proposées sur l'ensemble du territoire favorise une consommation accrue et une recommandation des clients à leurs amis et à leur famille.

De nouvelles assises

Les 2^{es} Assises territoriales du tourisme vont pouvoir avoir lieu avec au programme la présentation des actions menées au cours de ces deux dernières années. L'objectif reste inchangé : devenir une destination touristique de premier plan : Provence en Luberon.

**Pourquoi le point de vente de la SNCF vient-il de fermer ses portes ?**

Cette question, beaucoup d'habités de la gare d'Apt, se la sont posée. En 2013, lors de l'acquisition du bâtiment pour en faire le nouvel office de tourisme intercommunal, les élus avaient proposé à la direction régionale de la SNCF de faire de ce lieu un véritable nœud touristique associant l'information touristique du territoire et un point de vente SNCF. Après de longues discussions, le projet fut considéré comme pertinent par la SNCF. Mais en décembre 2013, la direction régionale de la SNCF nous a annoncé la fermeture programmée du point de vente pour des raisons internes. Les élus de la CCPAL, placés devant cette décision unilatérale, ont œuvré pour faire changer d'avis la SNCF. Plusieurs scénarii ont été évoqués et le point de vente a été prolongé de quelques mois, pour cesser son activité le 31 octobre 2014.

Nous le déplorons mais la collectivité travaille à la renaissance de ce service à visage humain dans des délais assez brefs.

PETITE ENFANCE

Une Boîte à malice toute neuve

La *Boîte à malice* nous réserve un joli tour. Dès le 5 janvier 2015, elle s'installera dans ses nouveaux locaux, rue de la Plantade, derrière le cœur du village à Gargas, ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

Trente enfants, sept de plus qu'avant, y seront accueillis en multi-accueil. Cette forme d'accueil implique un contrat entre la famille et la crèche qui détermine les créneaux horaires, les jours de présence, le nombre de semaines réservées, la durée du contrat, la participation financière des parents.

Les enfants seront répartis en 2 sections (bébés et moyens-grands). La cuisine sera faite sur place.

Ce projet a été financé par la communauté de communes avec le concours de la Caisse d'allocations familiales. Le bâtiment d'une surface globale de 400 m² est entièrement recouvert de panneaux photovoltaïques.

L'inauguration, le samedi 7 février en fin de matinée, sera l'occasion d'une journée "portes ouvertes".

Contact : 04 32 50 10 02

Le budget de la CCPAL au service du territoire

Au mois de mars 2015 les conseillers communautaires vont voter leur premier budget. Avant que nos élus prennent des décisions qui nous engageront tous, Didier Perello, vice président aux finances et au budget, a souhaité présenter comment est structuré le budget de la CCPAL.

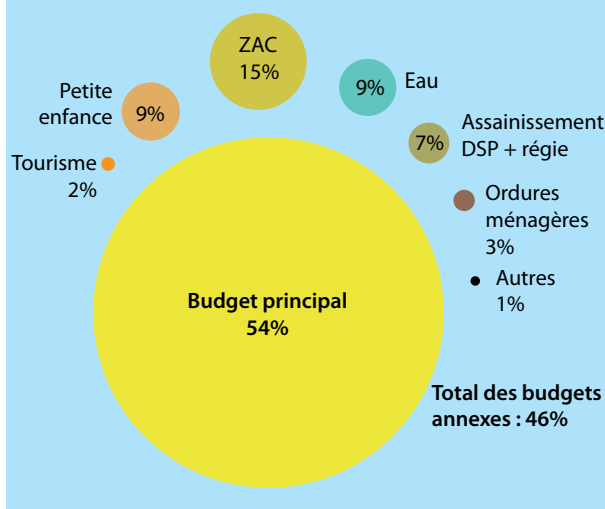
Un budget de transition

Le budget 2014 a été voté en mars 2014 par les élus de la communauté de communes du pays d'Apt et de celle du Pont Julien — réunies en janvier 2014 pour former la CCPAL — juste avant de se représenter devant les électeurs pour les élections municipales et intercommunales du 30 mars 2014. Dans ces conditions, ils ne pouvaient guère élaborer de nouveaux projets. Le budget de fonctionnement 2014 est donc un budget de transition qui a intégré les dépenses et recettes des deux anciennes intercommunalités.

un budget principal et onze budgets annexes

Le budget de la CCPAL répond à certaines règles de présentation budgétaire. Il doit se conformer au principe d'unité

1. Un budget principal et onze budgets annexes



BUDGET DE FONCTIONNEMENT en euros

Budget principal	19 106 316
Budgets annexes	16 077 852
TOTAL	35 184 168

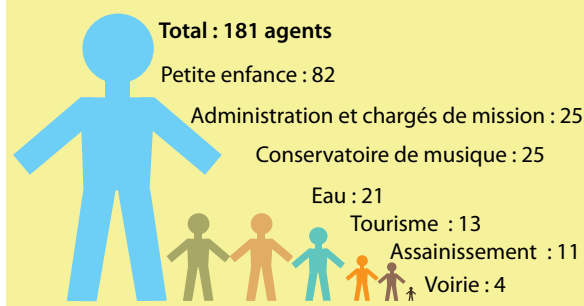
Détail des budgets annexes

ZAC	5 275 000
Petite enfance	3 173 096
Eau	3 114 669
Assainissement DSP	1 257 382
Ordures ménagères	1 160 506
Assainissement régie	965 635
Tourisme	745 697
Autres	415 878

2. Dépenses de fonctionnement du budget principal pour 100 euros



3. Répartition du personnel



budgétaire, avec un document unique où toutes les opérations d'une collectivité locale doivent être retracées. Cependant, la loi impose ou autorise, selon les cas, l'établissement de budgets annexes pour certaines catégories de services publics afin de connaître le coût réel d'un service financé pour l'essentiel par l'utilisateur. Le budget total de fonctionnement de la CCPAL s'élève à 35 millions d'euros ce qui représente un peu plus de 1 100 euros par habitant. Les budgets annexes — 16 millions soit 46% du budget total — doivent en fonction des compétences tendre chacun à l'autofinancement.

Des dépenses maîtrisées

Un maximum de sécurité est pris pour contrôler les dépenses de fonctionnement tout en s'efforçant de répondre au mieux aux attentes des habitants. C'est ainsi que sur 100 euros dépensés dans le budget principal (voir tableau 2), l'intérêt de la dette ne représente que 10 centimes. La dette, capital et intérêts compris — moins de 6 millions — ne représente que 189 euros par habitant ce qui est un ratio fort

raisonnable.

Deux lignes de dépenses du budget principal abondent : deux budgets annexes qui ne sont pas autosuffisants. Pour la petite enfance, la participation demandée aux parents et les subventions versées par la Caisse d'allocations familiales ne suffisent pas à payer l'encadrement (82 personnes) qui répond à des règles très strictes.

Chaque budget annexe pourvoit aux salaires et charges de son personnel (voir tableau 3). Les dépenses de personnel comprises dans le budget principal concernent : l'administration et les chargés de mission, le conservatoire de musique et la voirie.

La réforme de la TP impacte les ressources fiscales de la collectivité. Sur un plan national, le législateur a souhaité créer un fonds de péréquation pour préserver les ressources d'avant la réforme pour chaque collectivité. Certaines y contribuent et d'autres en sont bénéficiaires. A ce titre, la CCPAL participe au FNGIR à hauteur de 1 400 000 euros et au FPIC à hauteur de 150 000 euros.

La part la plus importante (30,4€/100€) est affectée au reversement effectué aux communes sous forme de DSC ou

(Suite p.10)

Le dico de l'interco

AC : L'attribution de compensation est une dépense obligatoire. Elle a pour rôle de garantir l'équilibre du budget communal à la suite des transferts de recettes et de charges de la commune à l'EPCI, ou de leur rétrocession par celui-ci aux communes. Son montant est donc évolutif et doit être révisé à chaque nouveau transfert ou rétrocession ; il peut être positif ou négatif.

CFE : Cotisation foncière des entreprises. Mise en place lors de la suppression de la taxe professionnelle.

CVAE : Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. Mise en place lors de la suppression de la taxe professionnelle.

DSC : La dotation de solidarité communautaire est un reversement facultatif institué par un EPCI en régime de taxe professionnelle unique/fiscalité propre unique (TPU/FPU) en direction de ses communes membres. Le but de la DSC est de reverser aux communes une partie de la croissance du produit fiscal communautaire, selon des critères à dominante péréquatrice.

EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale. Les communautés de communes sont des EPCI.

FPIC : Le fonds national de péréquation des ressources

intercommunales et communales consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. La CCPAL abonde à ce fonds.

FNGIR : Fonds national de garantie individuelle des ressources. Ce fonds de garantie ne constitue pas au sens strict un fonds de péréquation mais un fonds de compensation. Ce fonds est toutefois alimenté en prélevant sur les communes qui ont vu leurs ressources augmenter suite à la réforme de la taxe professionnelle pour compenser les pertes subies par les autres. La CCPAL alimente ce fonds.

Ifer : imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (production électrique, stations radio).

Tascom : Taxe sur les surfaces commerciales. Son principal objectif est d'apporter une certaine protection aux petits commerces, face aux géants du secteur. Il est payé par les sociétés qui disposent d'une surface de vente supérieure à 400 m², si elles réalisent un chiffre d'affaires supérieur à 3 000 €/m² de surface.

TH : taxe d'habitation

TP : taxe professionnelle

ZAC : Zone d'aménagement concertée.

d'attribution de compensation. Celle-ci permet de garantir aux communes membres les moyens suffisants pour continuer à financer les charges issues des compétences qu'elles ont conservées, et à l'EPCI les ressources nécessaires pour financer les charges liées aux compétences transférées par les communes. Par la suite, à l'occasion de chaque modification du périmètre des compétences exercées par l'EPCI, le même souci de neutralité budgétaire doit prévaloir, afin que les communes aient les mêmes ressources qu'auparavant pour financer les compétences qu'elles conserveront.

Des recettes fiscales diversifiées

Les recettes fiscales ont évolué depuis quatre ans. Avant 2010, les entreprises alimentaient en totalité la fiscalité de la CCPAL sous la forme de la taxe professionnelle (TP). Depuis 2010, les ménages y contribuent pour plus de la moitié avec la taxe

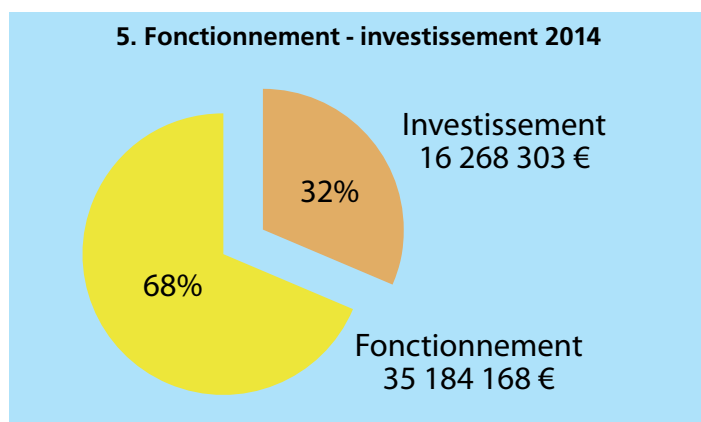
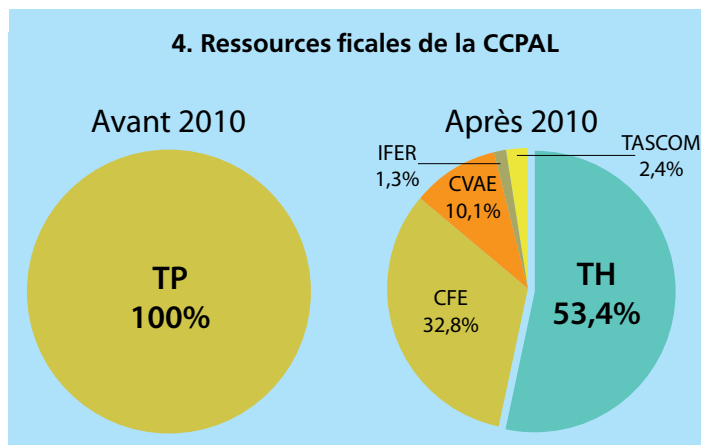
d'habitation (TH). Cela ne veut pas dire que leur fiscalité a augmenté subitement, mais que le conseil régional et le conseil général ont diminué leur part pour l'attribuer aux EPCI. Le résultat est indolore pour les ménages.

Des investissements peu gourmands

Les investissements représentent près d'un tiers du budget de la CCPAL. Ils sont financés par l'épargne brute et par les emprunts à hauteur seulement de 36%.

Une situation financière saine

Au terme de cette année 2014, la situation financière apparaît équilibrée. Toutefois, de plus en plus de charges, sont imposées par l'Etat qui transfère aux EPCI de nouvelles compétences tout en diminuant les dotations. Le véritable budget de la nouvelle équipe intercommunale se décidera en 2015. Les élus, et leurs



administrés par leur intermédiaire, devront choisir, suivant les objectifs qu'ils se donneront,

d'adapter les dépenses aux ressources ou le contraire.

La CFE : explications

La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) est une des composantes de la Contribution Economique Territoriale (CET) depuis la réforme de la Taxe Professionnelle (TP) en 2010. Elle correspond à l'ancienne part foncière de la TP.

La CCPAL vote son taux chaque année (34,77% en 2014).

L'assiette de la CFE est constituée par la valeur locative des biens dont a disposé le redevable pour les besoins de sa profession. En fonction du chiffre d'affaires (CA), qui les classe

dans une catégorie déterminée par la loi, les redevables de la CFE sont assujettis à une base minimum de valeur locative établie au lieu de leur principal établissement. Les montants de bases minimum sont votés par le conseil communautaire (cf. tableau).

Des bases adaptées

Les montants votés en 2013 par l'ancienne CCPA et l'ancienne CCPJ, respectivement 988 euros pour chaque catégorie et 1 350 euros pour chaque catégorie,

étaient identiques quel que soit le chiffre d'affaires de l'entreprise. Le choix de la CCPAL a été d'introduire une réelle progressivité de base minimum en fonction du CA.

A noter : à compter de l'avis d'imposition 2014, les auto-entrepreneurs sont désormais assujettis à la CFE, sauf si aucun chiffre d'affaires n'a été réalisé.

Catégories (selon CA en euros)	Montants des bases minimum 2014 (en euros)	Montants des bases minimum 2015 (en euros)
Moins de 10 000	500	500
De 10 001 à 32 600	1 000	1 000
De 32 601 à 100 000	1 350	1 350
De 100 001 à 250 000	2 500	2 500
De 250 001 à 500 000	3 500	3 500
A partir de 500 001	3 500	4 000

DOSSIER ENVIRONNEMENT



UNE ÉCONOMIE VERTE POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE

Interview de Marie-Christine Kadler p12

SIRTOM en collecte... p 15

Ne jetez plus, ils recyclent ! p 15

Trier Oui ! Où ? Quand ? Quoi ? Comment ? p 16

Partageons l'énergie ! p 16

Un peu d'AERE ! p17

Une économie verte pour un développement durable

Marie-Christine Kadler

Les enjeux de l'économie verte exigent une action forte et concertée, dans le cadre d'une délégation confiée à Marie-Christine Kadler, vice-présidente en charge du développement durable, de l'énergie et de l'aménagement du territoire.

Marie-Christine Kadler est élue à la mairie d'Apt et adjointe au maire depuis 2008. Conseillère communautaire depuis cette date, elle est devenue en 2014 vice-présidente en charge du développement durable, de l'énergie, des déchets, des milieux aquatiques. Ecologiste convaincue, elle a pris conscience des questions d'environnement et de leur importance lors de la conférence de Rio en 1992. Depuis, elle n'a cessé de travailler à la mise en œuvre d'actions concrètes. Elle nous explique quel sera le champ d'action et la place de la CCPAL dans la défense écologique du territoire.

Marie-Christine Kadler comment envisagez-vous votre vice-présidence ?

Je me félicite tout d'abord que l'écologie et l'énergie figurent pour la première fois dans les statuts de la CCPAL. Cette prise de conscience de l'importance des questions de développement durable tient compte des opportunités spécifiques de notre territoire. Elle permet d'œuvrer dans le réseau des petites entreprises, pour la production et la consommation locale en aidant les initiatives y compris associatives. Elle se propose de soutenir l'agriculture, l'un des fleurons de notre territoire, très maltraitée par l'urbanisation. Il faut pour cela encourager la production et la consommation locale. Des mesures concrètes sont à mettre en œuvre pour le sauvetage des terres agricoles.

Pour les déchets, nous menons une autre action avec l'ambition

de sortir du « tout jetable ». La CCPAL doit aider à la transition nécessaire vers le développement durable, les énergies renouvelables, le recyclage, la mise en place d'une économie circulaire.

Désormais la plupart des subventions seront subordonnées à des conduites exemplaires. Des actions concrètes sont déjà en cours, notamment en matière de développement économique puisque dans la zone Perréal, les entreprises seront encouragées à calculer la résistance des toits de leurs futurs bâtiments pour pouvoir installer des panneaux photovoltaïques.

Je souhaite me consacrer avant tout à l'action concrète avec l'appui de mes collègues du conseil.

Votre ténacité et votre aptitude à ne rien lâcher sont connues. D'où vient le sens de votre engagement dans l'action publique ?

J'ai eu une vie professionnelle qui m'a permis de fréquenter des milieux très différents. L'administration, le monde des traducteurs et des écrivains, l'enseignement, le commerce et le tou-

COMMISSION ENVIRONNEMENT

V O S É L U S

- Marie-Christine Kadler
- Martine Calas
- Nathalie Clairault
- Patrice Fournier
- Roger Isnard
- Gisèle Magne
- Christian Malbec
- Yannick Martin
- Luc Mille
- Elisabeth Murat
- Didier Perello
- Hervé Planchon
- Alessandro Pozzo
- Martine Ravoire
- Céline Rigouard
- Stéphane Robert
- Guy Sallier
- Aline Salvaudon
- Nadine Sarto-Barancourt
- Michèle Wolf



Répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs

risme. Mariée à un étudiant en architecture, j'ai conservé de ces années d'études une connaissance des questions d'architecture et d'urbanisme que j'ai développée par la suite. Je connais le pays d'Apt depuis 1960, j'avais alors 10 ans. Autant dire que je sais que nous avons raison de vouloir protéger ce qui fait son charme et sa spécificité, sa culture que tant de touristes viennent découvrir. Je sais aussi le quotidien des habitants qui n'ont pas toujours l'emploi, le logement, le niveau de vie espérés. Je suis favorable au développement, mais au développement durable. Celui qui permet de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Et il n'est même plus question de générations futures. Ce n'est pas demain, c'est maintenant. Quand on parle de réchauffement climatique, du débit des fleuves menacés, d'épuisement des ressources, les horizons paraissent lointains 2050-2080... Mais les adultes qui seront confrontés à ces situations sont déjà vivants, ce sont nos enfants et petits enfants.

Alors, si je suis en effet connue pour ma ténacité, elle n'est pas faite d'opiniâtreté mais d'optimisme. Je ne renonce pas à l'idée de faire comprendre que nous serions plus heureux si nous parvenions à vivre davantage en harmonie avec notre planète. Mon engagement dans la vie publique vient de cet optimisme. Sentir qu'on entraîne les habitants et les élus dans la mise en pratique de propositions écologiques est un but exaltant. Pourquoi la politique ? Elle est, pour moi, le moyen d'être efficace.

Que mettez-vous au cœur de l'écologie ?

L'humain. J'ai toujours attaché une grande

importance à la qualité de vie des êtres. Il faut cette persévérance dans le domaine de l'écologie trop souvent décriée, considérée comme peu réaliste, elle trouble bien des habitudes et semble exiger beaucoup de nous tous. Pourtant de nombreux emplois peuvent être créés dans ce domaine. Je prends l'exemple de la rénovation des logements insalubres et de la précarité énergétique. Certaines personnes jeunes ou âgées par exemple n'ont pas beaucoup de revenus et peinent à se chauffer. Nous connaissons tous des personnes dans ces situations difficiles. Soit les factures sont impayées soit elles se chauffent à minima. Mener une politique de rénovation thermique des bâtiments permettra de lutter contre la précarité sociale et de créer de nouveaux emplois. C'est du développement durable, de la croissance verte.

Y a-t-il d'autres actions concrètes que vous souhaitez mener ? Dans quels domaines ? Avec quels partenaires ?

Mes domaines d'actions sont définis. Il s'agit du développement durable, de l'énergie, mais aussi des déchets et des milieux aquatiques. L'élimination des déchets est un vaste problème. Les habitants de la communauté de communes jettent tous les ans entre 430 et 465 kilos d'ordures ménagères car il y a des variations saisonnières, et la moyenne si l'on ajoute les autres déchets, s'élève à 721 kilos par an et par habitant pour la région PACA ! Vous imaginez l'importance de la question. Tout le monde attend que ces ordures et autres déchets disparaissent comme par enchantement. Mais qui est prêt à accepter une déchetterie, un incinérateur ou un centre de stockage sur sa commune ? En dehors des déchets ménagers et assimilés, trois types de déchets posent des problèmes aigus au territoire : déchets verts avec la fin du brûlage, gravats et déchets du BTP, encombrants abandonnés de façon sauvage sur le domaine public. Le chantier est vaste. La réponse viendra des collectivités bien sûr mais aussi des comportements individuels. Nous pouvons recycler, transformer en ressource ce que nous avons pris l'habitude de jeter. Dans l'économie circulaire, les déchets d'aujourd'hui sont nos matières premières de demain. La recyclerie du pays d'Apt (HAPA) et l'association Résilience

sont des pistes intéressantes. L'association Résilience est soutenue par la communauté de communes au titre de sa compétence de collecte et traitement des déchets. Elle mène actuellement une expérimentation de lombricompostage de déchets alimentaires provenant de la restauration collective sur un terrain mis à disposition par un agriculteur membre du Groupement des Agriculteurs du Luberon. Du 6 janvier au 30 octobre 2014 l'association a collecté 18 tonnes de déchets alimentaires provenant de trois sites dont la cité scolaire — 200 g de l'assiette du collégien et du lycéen vont chaque jour à la poubelle ! — et la cuisine centrale de la restauration collective de la Ville d'Apt. La première phase de lombriculture est achevée. Le compost est actuellement en cours d'analyse pour obtenir une certification NF. Il faut savoir que ces déchets non transformés en compost, partent en camion à Vedène, où se trouve un gros incinérateur. Ils représentent au moins 3500 tonnes par an.

Pour les milieux aquatiques, la compétence est nouvelle pour la CCPAL. Fort heureusement j'ai acquis par ailleurs une certaine expérience en étant membre du bureau de la Commission Locale de l'Eau (CLE). La loi impose d'établir un Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). Ce SAGE est élaboré avec de multiples partenaires réunis au sein de la Commission Locale de l'Eau. C'est cette "CLE" qui valide le projet devant correspondre à une bonne gestion de l'eau. Pour toutes ces questions, la collaboration avec le Parc naturel régional du Luberon est essentielle

Vous participez à un très grand nombre de commissions à la CCPAL et auprès ses nom-



César Pitoiset

breux partenaires en matière environnementale. Le plus important n'est-il pas le PNR du Luberon ?

Incontestablement c'est un partenaire privilégié avec lequel nous menons des actions conjointes, bénéficiant de l'appui logistique de leurs techniciens. Nous travaillons ensemble à la protection des terres, la prévention des incendies, la création d'activité économique, la production locale de fromage. Le travail s'effectue dans différentes structures : un groupe Transition énergétique, un Conseil de développement et de transition, une Commission de l'Eau, dans l'étude de Circuits courts agricoles, dans un réseau de protection et d'acquisition de foncier agricole. L'exemple le plus concret est celui du plateau des Claparèdes où nous œuvrons conjointement à la préservation du milieu et à la réinstallation de bergers. La CCPAL doit maintenant avoir un rôle moteur dans tous ces domaines. Elle doit relier les projets, les faire éclore. Je n'ai pas encore de service spécifique mais je suis aidé par César Pitoiset, chef de projet à la CCPAL qui m'apporte toute sa compétence. Architecte de formation, rompu aux questions d'urbanisme, il a une solide expérience et sait mener à terme les tâches qu'on lui confie. C'est un atout pour moi dans la mise en œuvre de mes attributions.

Le dico de l'interco

Économie circulaire

Une économie dont l'objectif est de produire des biens et des services tout en limitant la consommation et le gaspillage des matières premières, de l'eau et des sources d'énergie. Il s'agit d'une économie non plus linéaire mais circulaire, pour *refermer le cycle de vie des produits* (recyclage, réutilisation, démantèlement pour réutilisation des matières premières etc.)

Économie verte

Activité économique qui entraîne une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie de ressources.

Lombricompostage

Technique utilisant les vers rouges pour recycler les déchets biodégradables. Les vers transforment la matière organique en un terreau, appelé lombricompost, utilisé comme engrais en agriculture ou en horticulture

SCOT

Le Schéma de cohérence territoriale est un document d'urbanisme qui détermine, à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles notamment en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements et d'équipements commerciaux, dans un environnement préservé et valorisé.

COMMISSION DÉCHETS MÉNAGERS

V
O
S
É
L
U
S

- Marie-Christine Kadler
- Eric Arias
- Guy Astran
- Bruno Bouscarle
- Francis Farge
- Gilles Ferrand
- Pierre Ferraz
- Daniel Grégoire
- Jean-Marcel Guigou
- Claude Jean
- Maurice Jean
- Guy Jouve
- Martin Lefevre
- Christian Malbec
- Yves Marceau
- Mélanie Martin
- Olivier Mazel
- Sonia Ollivier
- Corinne Païocchi
- Hervé Planchon
- Michèle Stein
- Michèle Wolf

S'assurer de la meilleure collaboration des partenaires institutionnels et des associations, avec comme axe principal le développement des ressources locales est une question de volonté. J'y suis déterminée.

DÉCHETS

SIRTOM en collecte...

Le SIRTOM du pays d'Apt est chargé par la CCPAL de la collecte et du traitement des déchets.

Plus de recyclage, moins de déchets.

Cette règle fixée au niveau national par le Grenelle de l'environnement est aussi l'ambition mise en œuvre localement par le SIRTOM. Les résultats de la collecte sélective des ordures ménagères sont encourageants sur notre territoire. Le poids global des déchets triés par habitant est passé de 67kg en 2012 à 69kg en 2013 et la tendance se confirme en 2014.

Un effort reste à faire

Toutefois, le tonnage des ordures ménagères stagne. On enregistre un léger penchant à la baisse avec 19885 tonnes collectées et traitées en 2013 contre 19965 en 2012 mais les marges de progression restent importantes. Le poids des déchets jetés dans les poubelles classiques sur la région d'Apt représente chaque année à peu près l'équivalent de deux fois celui de la tour Eiffel.

Compostage pour les déchets biodégradables

Depuis longtemps maintenant, le SIRTOM de la Région d'Apt a développé le compostage à domicile et lance le compostage collectif dans les quartiers, les cantines scolaires.... Ces actions

permettraient de valoriser près de 30% du poids de nos poubelles en détournant de l'incinération des déchets composés à 90% d'eau.

Halte au gaspillage !

Des alternatives au gaspillage sont en cours avec des partenariats entre le SIRTOM et l'économie sociale et solidaire : la Recyclerie Apt Luberon et l'association Résilience avec le lombricompostage. Le SIRTOM de la Région d'Apt va s'associer également à partir de 2015 avec l'eco-organisme Eco-mobilier pour mettre en place en déchetterie une nouvelle benne destinée à la prise en charge des déchets d'éléments d'ameublement. Les meubles collectés en déchetterie seront regroupés en centre de traitement, triés par matière et recyclés par filière : bois (fabrication de panneaux de particules ou valorisation énergétique), ferraille (recyclage matière) et plastiques (valorisation énergétique), les matériaux sont envoyés à part en recyclage spécifique.

Rester vigilant

Enfin, le SIRTOM mène plusieurs actions de sensibilisation : distribution de sacs de tri en porte à porte, animations dans les écoles et collèges, stands d'information dans les foires, les marchés forains, les campings, concours, journées portes ouvertes... Rien n'est acquis, quand la communication s'arrête, la mobilisation se relâche et les performances s'en ressentent.

Ne jetez plus, ils recyclent !

L'APAH (Hébergement, Accueil en Pays d'Apt), association fondée en 1995, s'occupe d'accueillir, d'héberger et d'écouter, sans les juger, les plus démunis pour leur redonner un emploi ou une place dans la société. Pour assurer des revenus supplémentaires à l'association, ses membres ont eu l'idée de mettre en place une recyclerie et de créer un atelier pour le tri et la réparation des objets.

Cette initiative contre "le tout jetable" joue un rôle non négligeable dans la réduction des déchets. En 2014, indique le responsable, Jean-Paul Matthieu, 33 tonnes de meubles et d'objets divers ont été recueillis et 19 tonnes revendues. Les acheteurs sont des particuliers de toutes catégories sociales mais aussi des chineurs et antiquaires.

Concrètement vous pouvez amener vos objets usagés à la recyclerie dans la zone industrielle d'Apt, tous les après-midi de 14 à 18h. Ils seront réparés et mis en vente pour des sommes très modiques.

L'HAPA peut aussi faire des enlèvements à domicile et développe une politique de services aux communes en matière de débarrasement des encombrants.

Recyclerie : magasin ouvert les mercredis après-midi, HAPA ZI des Bourguignons, 479 avenue de Roumanille, Apt
06 83 49 55 90

Les chiffres de l'interco

200

grammes de l'assiette du collégien ou du lycéen vont chaque jour à la poubelle

465

kilos d'ordures ménagères par an et par habitant de la CCPAL

721

kilos de déchets par an et par habitant en région PACA

18

tonnes de déchets alimentaires transformées en compost en 10 mois

19

tonnes de meubles et d'objets divers recyclés par l'HAPA

3500

tonnes de déchets sont encore incinérées chaque année à Vedène



DÉCHETS

Trier Oui ! où ? Quand ? Quoi ? Comment ?

La déchetterie est un espace aménagé, clôturé et gardienné, où le particulier (gratuitement) et les professionnels (moyennant une redevance) peuvent apporter leurs déchets encombrants ainsi que d'autres déchets en les répartissant dans des conteneurs spécifiques suivant les indications du gardien.

Les déchets ménagers qui de par leur dimension, leur poids ou leur dangerosité ne peuvent être déposés dans les conteneurs classiques doivent impérativement faire l'objet d'un apport en déchetterie.

La déchetterie est placée sous l'autorité d'un gardien qui est chargé de contrôler la provenance des usagers et de les informer sur les consignes de tri. Il doit faire respecter le règlement intérieur, en assurant la circulation et la sécurité sur le site. Il est chargé également de stocker les déchets ménagers toxiques (l'accès au local est interdit au public). Pour faciliter vos dépôts, vous pouvez classer préalablement vos déchets par catégorie.



Sont autorisés dans toutes les déchetteries du SIRTOM :

- Les gros cartons d'emballages,
- Les métaux : vélos, casseroles...
- Le bois traité : cagettes, canisses, poutres...
- Les végétaux : tontes de pelouse, élagage, tailles ...
- Les gravats : limités à 250 kg par jour et

par personne

- Le tout venant : déchets non recyclables ne rentrant pas dans les catégories précédentes : matelas, housses plastiques, textiles très usagers...
- Piles
- Batteries de véhicules
- Huiles usagées de moteurs (le raffinage de 3 litres d'huile de vidange récupérée permet d'obtenir 2 litres d'huile neuve).
- Huiles de friture
- Vêtements
- Ampoules, néons, lampes à économie d'énergie
- Pneumatiques (2/mois/personne), hors pneus poids lourd et agricoles
- Emballages ménagers recyclables
- Verre
- Papiers
- les gros électroménagers froids (frigos...), hors froid (ordinateurs, téléviseurs...), les petits appareils ménagers (grille-pain, radios...)
- Déchets ménagers toxiques : peintures, solvants, phytosanitaires (solvants, diluants, aérosols, batteries, piles, néons, huiles, peintures et autres produits chimiques...).

Sont interdits dans toutes les déchetteries :

- Les ordures ménagères (à jeter dans votre conteneur habituel)
- Les déchets hospitaliers ou médicaux
- L'amiante/déchets amiantés
- Les déchets présentant des risques pour la sécurité des personnes et pour l'environnement en raison de leur inflammabilité, de leur toxicité, de leur pouvoir corrosif ou de leur caractère explosif.

Les déchetteries du territoire

APT tous les jours de 8 à 12h et de 14 à 17h sauf jeudi et dimanche.

VIENS du mardi au vendredi de 8 à 12 h le samedi de 13 à 17 h fermé dimanche et lundi.



Partageons l'énergie !

1^{er} projet solaire citoyen d'ampleur en PACA! Le 30 octobre dernier, la Commission de Régulation de l'Énergie (<http://www.cre.fr>) a rendu publique sa sélection nationale de 217 projets, parmi 958 candidats, d'installations photovoltaïques sur bâtiment de puissance comprise entre 100 et 250 kW. Parmi eux, un projet, situé à Apt, pas comme les autres...

Un projet d'énergie renouvelable...citoyen! L'association locale AERE, la SCIC Energ'éthique04 et Robert Fougereuse, fondateur et associé de l'entreprise LSB La Salle Blanche se sont rassemblés mi-2014 pour initier ensemble un projet citoyen d'installation photovoltaïque sur le toit de l'entreprise La Salle Blanche à Apt. Ils ont vite été rejoints par la Ville d'Apt et plusieurs citoyens. Aujourd'hui, ils sont sur le point de créer la société coopérative qui portera leur investissement et souhaitent y associer un maximum de participants.

Ce projet bénéficie du soutien du réseau Énergie Partagée (<http://www.energie-partagee.org/>) et en sera une des premières réalisations exemplaires en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les valeurs aux fondements du projet: partageons l'énergie! Donnons plus de sens à l'argent!

ÉNERGIE

Un peu d'AERE !



Comme l'eau et la biodiversité, l'énergie est un bien commun. Pour ses initiateurs, les citoyens peuvent tous contribuer à relocaliser la production d'énergie et prendre part à un circuit court qui profite à leur territoire.

Le projet d'Apt s'inscrit dans cette démarche: il est porté, maîtrisé et sera financé par les habitants, les associations, les entreprises et les collectivités du territoire grâce à une gouvernance coopérative. Ainsi, l'investissement sera citoyen, c'est-à-dire, ouvert à tous avec le concours du fonds d'investissement d'Énergie Partagée pour collecter les 330 000 euros nécessaires. Une campagne de levée de fonds locale sera lancée prochainement à cet effet ainsi que des actions pédagogiques afin que chacun trouve des réponses à ses questions sur la transition énergétique.

Caractéristiques techniques du projet

Puissance : 200 kWc (surface en toiture de 1400 m²)

Production annuelle : 250 MWh soit la consommation électrique d'une centaine de foyers (hors chauffage), ce qui permettra d'éviter 32 tonnes équivalent gaz effet de serre par an!

Avec l'accompagnement du réseau Énergie Partagée, la société de projet coopérative est en cours de création. Son assemblée constitutive, ouverte à toutes et à tous, se tiendra très bientôt à Apt.

04 86 69 17 19 contact@aere-asso.com

Ressources biblio: <http://www.energie-partagee.org/http://www.aere-asso.com/http://www.ener04.com/>

A l'heure des débats parlementaires sur le projet de loi de la *Transition énergétique pour la croissance verte*, et à la veille de la vingt et unième conférence des parties sur le climat *COP 21* qui aura lieu à Paris en décembre 2015, la prise en compte de l'urgence climatique et énergétique appelle à des changements profonds de nos sociétés. Ainsi localement l'association pour les énergies renouvelables et l'écologie (AERE), créée en 1999, agit depuis plus de 15 ans pour la transition énergétique des territoires en travaillant en faveur des économies d'énergie et de la production d'énergie renouvelable.

4 000 personnes sensibilisées

Par ses missions d'animation des Espaces Info Énergie (Luberon, agglomération de Carpentras, Grand Avignon), d'éducation à l'environnement et au développement durable, de formation et d'accompagnement des politiques énergétiques locales, c'est plus de 4 000 personnes qui chaque année sont sensibilisées, formées ou accompagnées.

Depuis 2013, l'association anime le projet des *Ateliers de la transition énergétique* en Haute Provence et Luberon (www.ateliersdelatransition.fr). Ce dernier vise à faire partager entre acteurs locaux les enjeux de la transition énergétique, à entamer le virage qui permettra au territoire de ne pas subir la raréfaction des énergies fossiles et l'augmentation de leur coût. Face aux problèmes inédits qui se posent, des moyens d'actions innovants doivent émerger. Avec nos partenaires, nous avons fait le choix d'échanger avec les acteurs locaux, pour contribuer à la création d'une dynamique locale !

Agence Locale

de la Transition Énergétique

Pour renforcer son action au service de la transition énergétique, l'association AERE

évolue en fin d'année en Agence Locale de la Transition Énergétique. Cette évolution permettra notamment de rassembler au sein de l'association les citoyens, les collectivités, les acteurs économiques et les associations du territoire qui voudront ensemble construire la transition énergétique localement.

Alors rejoignez-nous et agissons ensemble !



Pour plus d'information, vos contacts :

- Espace Info Énergie du Luberon :
A. Bienfait, tél : 04 90 74 09 18
mail : eie.luberon@aere-asso.com
- Ateliers de la transition :
C. Castano, tél : 04 86 69 17 19
mail : transition@aere-asso.com
- Agence Locale de Transition Énergétique
F. Veyret, tél : 04 86 69 17 19,
mail : fabien.veyret@aere-asso.com
- Pour venir nous voir :
AERE, Impasse Marin la Meslée, Apt.

TROIS VILLAGES PERCHÉS



BONNIEUX

Le Mont Saint Michel de la Provence

Avec à son sommet, son église du 12^e siècle, Bonnieux a été qualifié par certains commentateurs de *Mont Saint-Michel de la Provence*.

L'église haute, toujours ouverte, se mérite en gravissant un escalier de 86 marches à l'ombre des cèdres centenaires. Au sommet s'offre le majestueux spectacle de la nature : la vallée agricole du Calavon, les monts du Vaucluse et le massif du Luberon.

Les pierres des édifices racontent la longue histoire du village. Datant du temps des Romains, la voie domitienne passe aux pieds de Bonnieux. Le pont Julien, avec ses trois arches, construit en l'an 3 avant Jésus-Christ reste toujours solide au dessus du Calavon. En 972, Bonnieux se protège des guerres et des pillards par une forteresse et des remparts. Relevant du comté de Forcalquier au 12^e siècle, le village devient terre pontificale du 14 au 18^e siècle. L'hôtel de Rouvil appartenait à une vieille famille de Bonnieux. En 1859 il a été transformé en maison commune.

Les qualités de Bonnieux expliquent la part importante du tourisme avec ses nombreux gîtes, chambres d'hôtes, restaurants, hôtels.



Le domaine de la Capelongue, dirigé par Edouard Loubet, en est l'un des fleurons.

L'agriculture conserve sa place dans la dynamique de la vie locale avec sa viticulture et ses vins AOC Ventoux



et Luberon. Ce savoir faire se transmet de génération en génération ; le fief viticole de la Canorgue a été érigé en comté par le Pape Benoît XIV en 1742!

Méritent le détour

L'Enclos des bories sur le plateau des Claparèdes, édifiées sans mortier ni liant, elles sont en forme de ruche d'abeille, conique, pyramide à étage ou en dôme arrondi.

La forêt des cèdres sur la crête du Luberon pour se promener à l'ombre et découvrir le parcours botanique créé par le Parc naturel régional du Luberon.

A ne pas manquer :

L'exceptionnelle crèche provençale à Noël renouvelée chaque année dans l'église haute, le Musée de la boulangerie.

TROIS VILLAGES PERCHÉS



LACOSTE

Dès l'époque gallo-romaine, l'éperon de Lacoste est surmonté d'un oppidum autour duquel le village se construit par étage.

Une communauté vaudoise

Au début du 14^e siècle, une importante communauté vaudoise du Piémont s'établit à Lacoste et fait prospérer la commune. Elle paiera au prix fort les discriminations religieuses et subira les massacres de 1545 en même temps que Mérindol, Oppède... ... bien avant les guerres de religion qui secouèrent le France.

Le château de Sade

Le château construit sur l'oppidum se transformera, d'abord avec la famille de Simiane, puis avec la famille de Sade. Le divin marquis fut le dernier seigneur du village. Il y entreprit de grands travaux. Les péripéties de son existence ne lui laissèrent pas beaucoup le temps d'en profiter. Pendant la Révolution comme tous les châteaux alentour, sa demeure fut pillée par les Lacostoïses, mais aussi par l'administration révolutionnaire. Le marquis, la mort dans l'âme, dut se résoudre à vendre son château en 1796.

L'apogée : 19^e et début 20^e siècle

Lacoste doit son extension à l'exploitation de la pierre calcaire durant deux siècles. Avec l'importante collectivité d'ouvriers carriers, la population se développa jusqu'à plus de 600 personnes. Au moment où l'exode rural vidait les villages, les carrières permirent aux Lacostoïses de devenir double actifs : carriers en hiver et agriculteurs à la belle saison. Les nombreux graffiti témoignent de ce moment sur les parois des carrières désaffectées : échos d'un dur labeur dans la poussière, mais aussi des fêtes qui s'en suivaient. C'est aussi une période de paix sociale à Lacoste où les trois communautés de pensée vivent en bonne intelligence : catholiques, protestants et libres penseurs.

Le plus célèbre de ces carriers fut sans doute Louis Malachier qui, meunier et carrier, fut aussi sculpteur naïf sur la route du château. André Breton en pèlerinage sur les pas du marquis de Sade, ne s'est-il pas fait photographe au début du 20^e siècle à côté d'une sculpture de Malachier?

Un village d'artistes

Dès les années 50, de jeunes artistes, principalement venus de l'Europe du Nord, attirés par la lumière, rachètent des ruines, les retapent, et font souche en envoyant leurs enfants à l'école du village. Respectueux

et admiratifs de la culture rurale, il n'était pas rare que le fils de danois apprenne à parler le provençal !

Avec 430 habitants, Lacoste aujourd'hui compte plus d'artistes que d'agriculteurs, ou même de carriers.

Un américain amoureux du village y a créé l'antenne d'une école d'art américaine, qui envoie des étudiants par sessions tous les deux mois.

Quant au château, sa restauration fut entreprise par un professeur d'anglais du lycée d'Apt, André Bouër, qui y consacra son existence. A son décès, sa veuve le légua à Pierre Cardin, qui entreprit de consolider l'ensemble, et de créer le Festival de Lacoste dans une carrière attenante.

Lacoste avec la moitié de résidences secondaires, n'en a pas moins un tissu social très vivant : une école communale à la pédagogie renouvelée, des artisans, deux cafés-restaurants..., un monde associatif très riche. Les logements sociaux attendus pour 2017 lui permettront encore de se développer.



André Breton devant la statue de Malachier

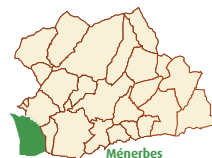
TROIS VILLAGES PERCHÉS



Alain Gatimel

MÉNERBES

"Navire dans l'océan des vignes" selon Nostradamus



geait les villas romaines construites dans la plaine.

Pour se protéger des invasions successives (Germaines, Alains, Vandales, Ostrogoths) les habitants se sont réfugiés sur la colline devenue Ménerbes. Le campanile, la porte Saint-Sauveur, la prison avec sa cellule unique sont des marques encore visibles du Moyen-Âge. Le village fortifié marquait alors la limite sud du Comtat Venaissin.

Les guerres de religion ont été éprouvantes pour les Ménerbiens qui ont enduré 15 mois de siège face à 4000 soldats. L'église Saint-Luc, reconstruite au 16^e siècle en perpétue le souvenir avec ses gargouilles en forme de canon. La citadelle, édifiée ultérieurement, n'a pas eu de défense à assurer.

Sur l'une des collines entourant Ménerbes, l'abbaye de Saint-Hilaire fondée par Saint-Louis au retour de croisade par des moines venant du Mont Carmel en Palestine est l'une des grandes pages d'histoire du village, une visite à ne manquer sous aucun prétexte.

Depuis le 18^e siècle Ménerbes est devenu un havre de paix. Les barons de l'Empire ont transformé l'architecture du village en construisant de grandes demeures bourgeoises. L'hôtel d'Astier de Montfaucon a été réhabilité pour devenir la Maison de la truffe et du vin, reflet de la tradition agricole et vinicole du village.

Une riche palette de peintres

Sensibles à la lumière qui ensoleille leur œuvre, de grands peintres ont choisi de vivre à Ménerbes : Picasso, Dora Maar, Joe Downing, Nicolas de Stael, Jane Eakin, Georges de Pogedaieff, Philip Hugues... La Maison Dora Maar est devenue une résidence pour artistes.



Une économie harmonieuse

Ouvert sur le monde et les cultures, accueillant un tourisme de qua-

lité, Ménerbes demeure un village agricole, tourné spécialement vers la viticulture et peut être considéré comme un lieu privilégié où l'homme et la nature vivent en harmonie.

A voir

La galerie Pascal Lainé expose un choix éclectique d'artistes œuvrant généralement en Provence.

Le peintre céramiste Jean-Pierre Michel travaille porte ouverte dans son atelier.

« **Un lieu une œuvre** » présente une installation contemporaine visible de la rue 24h/24.

La Maison de Jane Eakin montre les toiles de l'artiste en situation.

Pause-gourmande

Café-Véranda avec une vue exceptionnelle sur le Luberon

Ne pas manquer

Le marché de la truffe le dernier dimanche de décembre.



La prison

AGENDA

Cinéma

Michèle Richer aime le cinéma. Elle a travaillé toute sa vie pour le 7^e art comme costumière — Elle a reçu en 2007 le César du meilleur costume pour Indigènes — Pas étonnant alors, qu'en 1990, avec quelques amis cinéphiles, elle crée l'association La Strada, nom donné en hommage au film culte de Fellini.



Michèle Richer, présidente
Julien Moron, projectionniste
Jean-Paul Chastel, trésorier

Un cinéma itinérant

"Amener le cinéma à domicile et créer un moment de convivialité et d'échanges." Telle est l'ambition de cette association, partagée par 60 bénévoles répartis dans 22 villages. Il n'en faut pas moins pour accueillir 726 projections et distribuer 23733 tickets d'entrée.

Des professionnels sont aussi indispensables : à l'origine pour manipuler les lourdes bobines de 35 mm, maintenant pour utiliser les projecteurs numériques. Trois employés se relaient pour assurer chaque jour un minimum de deux projections dans des communes différentes sans oublier l'activité de programmation.

A la portée de tous

Les prix d'entrées sont volontairement attractifs : 5,50€ tarif plein et 4€ pour les adhérents et moins de 18 ans. Les finances ne pourraient pas être équilibrées sans le soutien des villages qui mettent gracieusement les salles équipées d'un écran électrique à disposition et les subventions des collectivités locales. Cette année le budget a pu être bouclé grâce à l'apport du CICE (Crédit d'impôt pour la compétitivité des entreprises).

L'activité du cinéma est très réglementée et la diffusion de films obéit à des règles strictes édictées par le CNC (Centre national du cinéma). Ainsi La Strada doit respecter une distance de 10 km entre le lieu de projection et une salle de cinéma fixe comme Cinemovida à Apt.

Une programmation variée

La Strada adhère à l'Association française des cinémas d'art et d'essai. Elle est agréée *Jeune Public* ce qui lui permet d'organiser des Ciné-goûters pour les enfants et *Ecole et Cinéma* avec un choix de films proposé par l'Éducation nationale. Ces références sont un gage de qualité

Diffusion dans la CCPAL

Bonnieux	jeudi
Céreste	1 samedi sur 2
Goult	vendredi
Joucas	1 mardi par mois
Lacoste	mardi
Ménerbes	vendredi
Roussillon	à la carte
Viens	1 samedi par mois



dans le choix des films. On ne peut que se féliciter de l'éthique de cette association qui refuse tout film incitant à la haine, à la violence, à l'homophobie et au racisme...

Les associations qui le désirent peuvent proposer des partenariats à la Strada pour organiser des ciné-débats ou des mini-festivals. En 2014 une douzaine d'animations ont ainsi été proposées et ont connu un franc succès.

Nous avons hâte de regarder les films qui, en 2015, nous feront rêver, rire ou pleurer...

Au premier trimestre, sont prévus : *Cendrillon* de Kenneth Branagh, la comédie musicale *Annie* de Will Gluck, *Chic* de Jérôme Cornuau avec Fanny Ardant, *Le temps des aveux* de Régis Varnier, *Valentin, Valentin* de Pascal Thomas et *Une Heure de tranquillité* de Patrice Leconte et bien d'autres...

Ciné-débat

07.03.2015 17h

Particle Fever VO

La Fièvre des Particules suit dans l'intimité six brillants scientifiques cherchant à démêler les mystères de l'univers. Avec la découverte de l'avancée scientifique du monde de l'infiniment petit.

Suivi d'un débat avec l'astro-physicien, Franck Steiner. Organisé par *Un lieu, une œuvre* en partenariat avec La Strada.

Salle Bonansera, Ménerbes
06 84 13 64 25
mireillekat@wanadoo.fr

Concert

24.01.2015 20h 30

Découverte de l'histoire du Jazz



Trois musiciens professionnels et une chanteuse vous feront découvrir à travers les époques l'évolution musical du jazz, avec Philippe Perathoner. Entrée 5 euros
foyerruraldemenerbes.org

31.01. 2015 19 h

Le Chœur du Luberon

avec la chorale d'Apt au profit de l'association caritative H.A.P.A. église de Saignon
www.choeurduluberon.fr

Conférences

27.01.2015 18h

Les plantes de Madagascar

La société des Naturalistes du pays d'Apt avec M-C. Paume Lycée d'Apt

14.02.2015 10h 30

Musicales du samedi,

Franklin Jagodnik : Modeste Mousorgsky et la naissance de l'école musicale russe

Maison Dora Maar, Ménerbes
04 90 72 68 53/06 85 68 65 34
musicalesluberon@wanadoo.fr

17.02.2015 18h

Quelques familles d'araignées

La société des Naturalistes du pays d'Apt avec A. Bounia-Delacour Lycée d'Apt

14.03.2015 10h 30

Musicales du samedi,

Alain Gatimel : Le Freischütz de C. M. von Weber

Maison Dora Maar, Ménerbes
04 90 72 68 53/06 85 68 65 34
musicalesluberon@wanadoo.fr



24.03.2015 18h

Les botanistes du XVIII^e siècle

La société des Naturalistes du pays d'Apt avec C. Nova Lycée d'Apt

Expositions

Jusqu'au 30.01.2015

Phyllae

Mise en scène de lumière pour jouer sur les perceptions.

Un lieu, une œuvre : visible en vitrine tous les jours 24h/24, rue Kleber Guendon, Ménerbes

L'art s'invite à la communauté avec Patricia Roussel



Jusqu'au 20.03.2015

1 Peintre, 1 toile, 1 mairie, voici le triptyque que propose Patricia Roussel, peintre connue en Pays d'Apt Luberon. Elle désire montrer ses toiles hors des circuits traditionnels, afin de pouvoir atteindre des publics qui n'y ont pas accès. Projet sur toile de fond hivernale, quand la nature se met au repos et doucement germe. Dans ce parcours de "femme d'extérieur", la peintre ambitionne de nourrir le regard sensible du public. Ce sera aussi un trait-d'union reliant 25 toiles grand format exposées dans chacune des mairies. Ces toiles parlent de nature, de chants d'oiseaux, de leur envol autour des arbres. Au printemps toutes pourraient se trouver réunies dans un même lieu pour une exposition d'ensemble. Une façon originale et pertinente de mettre en scène le lien communautaire qui au-delà de la simple fonctionnalité doit se nourrir de symboles forts.



Théâtre

30.01.2015 19h

La Ligne A

En résidence de création, par le Théâtre en Ciel Roland Shön (Normandie)

Vélo-théâtre, rte de Buoux, Apt
www.velotheatre.com

31.01.2015 17h

Le bourgeois gentilhomme de Molière

par la Licorne, Foyer rural de Cheval Blanc

Salle Bonansera, Ménerbes
www.foyruraldemenerbes.org

06.03. au 15.03.2015

Festival Greli-Grelo

va réenchanter les enfants et leurs familles avec le festival Greli-Grelo.

Avec au programme :

- La compagnie Mazette avec Ode à la Neige
- La compagnie Vélo Théâtre avec Y'a un Lapin dans la lune
- La compagnie Bob Théâtre avec Fin de série
- La compagnie La Bobine avec Les yeux de mon père
- Le collectif Aïe Aïe Aïe avec Souffres et Ma biche mon lapin
- Piccoli Principi avec Découpages
- Exposition de Roland Roure et Louise-Marie Cumont

www.velotheatre.com



Salon

01.02.2015 :9h-18h

14^e Salon toutes collections

Vous trouverez: timbres, cartes postales, capsules de champagne, télécartes, pin's, disques, insignes, BD, miniatures de parfum, vieux papiers, livres, pièces de monnaie et billets, jouets, et bien d'autres choses.

Amicale philatélique de Gargas
06 81 18 48 91

Sport et loisirs

22.02.2015

Challenge Pierre Gourmelin

Course pédestre de 15km pour adultes et juniors et de 2km des poussins aux minimes cadets.

Inscriptions jusqu'au 21.02.2015
Foyer rural, Ménerbes
04 90 72 30 38
ou jdalstein@live.fr

www.foyruraldemenerbes.org

01.04. au 18.04.2015

Sleeping beauty et Akselere

mercredi 1^{er} à 19h

Le Tour complet du cœur avec la compagnie Attention Fragile (PACA)

mercredi 15 à 19h,

jeudi 16 à 19h,

vendredi 17 à 20h30,

samedi 18 à 17h.

www.velotheatre.com

CONCOURS PHOTO L'HIVER



Un village de conte de fées
Wolfgang Bebbler - Bonnieux



L'hiver, le Calavon revêt parfois des habits d'émeraude qui semblent venus d'ailleurs, et qu'il faut aller chercher à travers la brume et les flocons...
Robert Caracchioli - Saignon



Invitation à un voyage imaginaire...
Maurice Bellaclas - Apt



Irruption de l'hiver
Jutta Betz-Bebber - Bonnieux



Auto-portrait d'humeur maussade en rapport avec le temps ...
Mathias Pelletier (11 ans) - Apt



Et les oiseaux nous ont quittés pour de longs mois...
Paule Daprés - Saint-Pantaléon



Levitation au-dessus des gorges de Veroncle à Murs.
Adam Haesevoets (16 ans) - Murs

Photographes amateurs ou professionnels, cette page et la dernière de couverture vous sont dédiées. Chaque trimestre nous vous soumettons un thème. Vous choisissez une seule photo qui, pour vous, répond le mieux à ce thème. Vous l'envoyez à *Trait d'union* sous forme de fichier numérique (format minimum de la plus grande longueur = 3000 pixels résolution 300 DPI). La photo doit être prise sur le territoire de la CCPAL. Vous renseignez les nom et prénom de l'auteur(e), son

adresse mail, le lieu et l'année de la prise de vue. Vous écrivez en une phrase (250 signes maxi), ce qui vous a ému et pourquoi vous avez fait cette photo. A réception nous vous enverrons l'autorisation de publication que vous nous retournerez dûment remplie. Les photos sélectionnées par *Trait d'union* seront publiées sur la 3^e de couverture et la 4^e de couverture sera réservée au gagnant(e).

Trait d'union se réserve le choix de publier ou non les photos et celui de la date de parution. La publication des photos ne sera pas rémunérée. Aucun document ne sera renvoyé à l'auteur(e).

Prochain thème : le printemps
date limite d'envoi : 10.03.2015
mail : trait-dunion@paysapt-luberon.fr

Hiver

Le village de Saignon, vu de la falaise qui domine la route des Claparèdes



*Lorsque la mer de nuages se dissipe, moment privilégié pour le promeneur ou le photographe.
Attention ! La magie ne dure que quelques minutes.*

Guy Agnel - Saignon